



EHB

EIDGENÖSSISCHE
HOCHSCHULE FÜR
BERUFSBILDUNG

Schweizer Exzellenz in Berufsbildung

P L A N D ' É T U D E S

Master of Science en formation professionnelle

du 9 mars 2023

*Le Conseil de la Haute école fédérale en formation professionnelle (Conseil de la HEFP),
vu l'art. 12, al. 2, de l'ordonnance sur les études à la HEFP du 22 juin 2010¹,
édicte le plan d'études suivant :*

¹ RS 412.106.12



1 BASES LÉGALES

Les bases légales suivantes sont pertinentes pour le Master of Science (MSc) en formation professionnelle :

- Loi fédérale du 25 septembre 2020 sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (loi sur la HEFP ; RS **412.106**) ;
- Ordonnance du Conseil de la HEFP du 22 juin 2010 concernant les offres de formation et les diplômes à la HEFP ainsi que l'admission aux offres de formation (ordonnance sur les études à la HEFP ; RS **412.106.12**).

2 OBJECTIFS DE FORMATION

2.1 Dans le cadre de la filière d'études master MSc en formation professionnelle, la Haute école fédérale en formation professionnelle HEFP forme des spécialistes en formation professionnelle.

2.2 Le MSc en formation professionnelle est un cycle de formation de niveau haute école, multidisciplinaire et plurilingue orienté vers la pratique et les sciences. Des collaborations établies avec des partenaires nationaux et internationaux actifs aux niveaux politique, scientifique et pratique garantissent l'actualité de la filière d'études ainsi que son orientation vers les exigences les plus récentes en la matière.

2.3 L'acquisition de vastes compétences professionnelles en formation professionnelle est obtenue grâce à des enseignements qui s'appuient sur une base scientifique permettant la confrontation avec des questions épistémologiques et qui promeuvent la prise de conscience des responsabilités éthiques. Ils préparent également à un travail scientifique ultérieur dans le domaine de la recherche en formation professionnelle.

2.4 Les étudiantes et les étudiants acquièrent des compétences pour traiter des questions spécifiques à la formation professionnelle dans un contexte systémique complexe et multidisciplinaire.

2.5 Le MSc en formation professionnelle permet à ses diplômées et diplômés de maîtriser les concepts théoriques clés de la formation professionnelle, d'analyser et de configurer les systèmes de formation professionnelle existants selon une perspective multidisciplinaire et d'exploiter les résultats de la recherche afin de les mettre à profit avec succès dans la pratique professionnelle. En outre, les diplômées et diplômés sont en mesure d'identifier les lacunes existantes en matière de recherche dans le domaine de la formation professionnelle, de formuler des problématiques riches d'enseignements et de les traiter en toute autonomie. Ils connaissent les approches de la recherche dans le domaine de la formation professionnelle, tant sous l'angle théorique que méthodologique, et appliquent des stratégies de recherche et d'analyse de niveau scientifique.

3 ADMISSION

3.1 Explications sur les conditions d'admission

3.1.1 Est déclarée admissible toute personne qui est en possession d'un diplôme de bachelor délivré par une haute école suisse ou étrangère reconnue (université, école polytechnique fédérale, haute école spécialisée ou haute école pédagogique).

3.1.2 Les personnes en possession d'un diplôme d'une haute école reconnu par swissuniversities, la CDIP ou le SEFRI comme étant équivalent au diplôme de bachelor sont également admissibles.



3.1.3 Les personnes qui ne remplissent pas les conditions formelles d'admission, mais qui apportent la preuve d'une formation équivalente acquise par ailleurs, peuvent être admises « sur dossier ».

3.1.4 L'accès au MSc en formation professionnelle requiert en outre une expérience de deux ans dans le monde du travail.

3.1.5 Il est recommandé aux étudiantes et aux étudiants d'avoir un excellent niveau dans l'une des principales langues d'enseignement (allemand ou français) (langue maternelle ou niveau C2 selon le Cadre européen commun de référence pour les langues CECR) et de disposer de très bonnes connaissances passives (au moins niveau B2 selon le CECR) dans les autres langues d'enseignement (allemand/français et anglais).

3.2 Procédure d'admission

3.2.1 Toutes les candidates et tous les candidats sont soumis à une procédure d'admission.

3.2.2 La procédure d'admission se compose des phases suivantes :

- a) inscription avec soumission de tous les documents requis ;
- b) contrôle de la candidature par la ou le responsable de la filière d'études ;
- c) communication écrite de la décision au candidat ou à la candidate.

4 DURÉE ET STRUCTURE DE LA FORMATION

4.1 Étendue et programme des études

Le MSc en formation professionnelle est proposé comme études à temps partiel, qui peut être suivi en cours d'emploi.

4.2 Structure des études

4.2.1 La structure du MSc en formation professionnelle est fondée sur un schéma de modularisation à trois niveaux.

4.2.2 Niveau 1 : base

Présentation des aspects clés du système suisse de formation professionnelle et de quatre disciplines importantes à cet égard (sciences de l'éducation, économie, psychologie et sociologie) et des méthodes de recherche.

4.2.3 Niveau 2 : intermédiaire

Développement de compétences spécifiques pour la formation professionnelle dans les disciplines étudiées (sciences de l'éducation, économie, psychologie et sociologie) ainsi que des méthodes de recherche et des systèmes de formation professionnelle dans une perspective historique et internationale.

4.2.4 Niveau 3 : approfondissement et spécialisation

Approfondissement de compétences et de connaissances spécialisées sur la formation professionnelle. Expériences pratiques et de recherche à travers un stage, un atelier de recherche et une série de conférences sur les débats et les enseignements actuels tirés de la recherche dans le domaine de la formation professionnelle. Un mémoire de master vient clore les études.



4.3 Langues d'enseignement

L'enseignement dans les différents modules du MSc en formation professionnelle est dispensé dans les langues suivantes : allemand, français et/ou anglais.

5 MODULES CORRESPONDANTS

5.1 Le MSc en formation professionnelle correspond à un cursus de formation modulaire équivalent à 120 ECTS (European Credit Transfer and Accumulation System).

5.2 L'offre d'études comprend les modules suivants :

Niveau 1 : base	
Système de la formation professionnelle 1 (VET 1)	4 ECTS
Sciences de l'éducation 1 (EDU 1)	4 ECTS
Économie 1 (ECO 1)	4 ECTS
Psychologie 1 (PSY 1)	4 ECTS
Sociologie 1 (SOC 1)	4 ECTS
Méthodologie 1 (MET 1)	5 ECTS
Total :	25 ECTS
Niveau 2 : intermédiaire	
Système de la formation professionnelle 2 (VET 2)	5 ECTS
Sciences de l'éducation 2 (EDU 2)	5 ECTS
Économie 2 (ECO 2)	5 ECTS
Psychologie 2 (PSY 2)	5 ECTS
Sociologie 2 (SOC 2)	5 ECTS
Méthodologie 2 (MET 2)	5 ECTS
Méthodologie 3 (MET 3)	5 ECTS
Total :	35 ECTS
Niveau 3 : approfondissement et spécialisation	
Approfondissement Formation professionnelle 1 (VET 3)	5 ECTS
Approfondissement Formation professionnelle 2 (EDU 3)	5 ECTS
Approfondissement Formation professionnelle 3 (ECO 3)	5 ECTS



Stage	5 ECTS
Atelier de recherche 1 (FW 1)	5 ECTS
Atelier de recherche 2 (FW 2)	5 ECTS
Recherche actuelle sur la formation professionnelle (AFP)	5 ECTS
Mémoire de master	25 ECTS
Total :	60 ECTS

5.3 Stage

Une convention de stage portant sur les objectifs et les contenus du stage est conclue avant le début du stage (5 ECTS). Celle-ci régit l'encadrement du stage et doit être signée par l'étudiant ou l'étudiante, par la/le senior lecturer encadrant-e ainsi que par la personne responsable du stage dans l'entreprise hôte. Le rapport de stage est évalué par l'appréciation « réussie » ou « non réussie ».

6 MESURES D'ASSURANCE QUALITÉ

Le MSc en formation professionnelle repose sur une stratégie générale en matière d'assurance qualité, qui comprend aussi bien l'offre d'enseignement que l'organisation de la filière d'études et garantit un contrôle périodique ainsi que des améliorations et des évolutions régulières. L'élément central de cette stratégie est une procédure d'évaluation réglementée pour l'ensemble de l'offre d'enseignement, pour laquelle il existe une stratégie d'évaluation spécifique.

7 PROCÉDURE DE QUALIFICATION

7.1 Les crédits ne peuvent être attribués que pour les examens de modules et les travaux de fin d'études auxquels a été attribuée au moins la note E.

7.2 Les examens de module se déroulent dans la langue d'enseignement principale, les étudiantes et les étudiants étant autorisés à répondre en allemand, en français et en anglais.

8 ATTESTATION DE FORMATION ET TITRE

8.1 Chaque semestre, un aperçu récapitulatif des prestations fournies et des crédits est délivré aux étudiantes et aux étudiants.

8.2 Celles et ceux qui réussissent la procédure de qualification :

- a. sont autorisé-e-s à porter le titre de « Master of Science en formation professionnelle » ;
- b. obtiennent le diplôme et se voient décerner l'une des mentions suivantes en reconnaissance de l'ensemble de ses prestations :
 - A (summa cum laude)
 - B (insigni cum laude)
 - C (magna cum laude)
 - D (cum laude)
 - E (rite)

9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent plan d'études entre en vigueur le 1^{er} août 2023. Il ne s'applique qu'aux étudiantes et étudiants qui commencent leurs études à partir du semestre d'automne 2023.



EHB

Le Conseil de la HEFP

Adrian Wüthrich

Président du Conseil de la HEFP